

dans une certaine mesure et dirigé par un organisme officiel.

Il me semble que nous devrions nous inspirer ici de la longue expérience acquise à cet égard par les peuples britanniques, qui ont su créer des tribunaux effectivement indépendants de l'exécutif. Dans ce domaine, plus que dans aucun autre, il est d'une importance extrême, non seulement qu'il n'y ait pas ingérence de la part du pouvoir exécutif, mais qu'il n'y ait même pas l'ombre d'une ingérence de ce genre. Si les propositions qu'entend nous soumettre le gouvernement sont parfaitement satisfaisantes sur ce point, si elles nous assurent que rien ne sera changé à cet égard par rapport à ce qui se fait depuis vingt ans, il n'aura aucun mal, ce me semble, à faire adopter par la Chambre cette partie de son programme législatif.

Je disais au début, et je le répète en abordant la dernière partie de mes observations, que si je pensais que le ministre du Revenu national allait être seul chargé du soin de trancher la question, j'éprouverais beaucoup de confiance, et j'en concevrais les plus grands espoirs. Mais les honorables vis-à-vis nous ont souvent exposé, au cours de leurs différentes métamorphoses,—et elles ont été nombreuses,—ces 25 dernières années, plusieurs points de vue divergents sur le régime à adopter pour la radiodiffusion dans ce pays. Nous avons eu la proposition célèbre de M. Drew, et dont a parlé hier soir l'honorable député de Laurier (M. Chevrier) qui voulait que toute radiodiffusion lucrative soit laissée à l'entreprise privée et que le gouvernement acquitte les frais du service pour les régions éloignées de notre pays. En 1952, l'honorable député de Laurier a si bien démolit cette proposition que nous n'en avons jamais plus entendu parler. Il a fait alors un des meilleurs discours que j'aie eu l'occasion d'entendre en cette Chambre; à cette époque, je n'étais pas encore député.

Je ne crois pas qu'il y ait lieu de craindre que les torys présentent cette proposition de nouveau. Puis, le 18 mars, le premier ministre a fait une déclaration à Kenora, que le ministre se rappelle sûrement, et dans laquelle il disait:

J'ai lu et étudié le rapport.

Il parlait du rapport de la commission Fowler.

Nous avons l'intention de présenter une mesure législative pour établir un organisme semi-judiciaire, semblable à la Commission des transports, afin que la radio et la télévision jouissent de cette justice qui est l'essence même de notre régime.

Il est plus que temps d'assurer aux postes privés, qui doivent rivaliser avec l'organisme national de l'État, que leurs cas seront dorénavant jugés par un organisme indépendant et non plus par ceux qui sont leurs rivaux sur le plan national, et qui se font en même temps juges et jury.

Le premier paragraphe est toujours acceptable, mais, quant au second, il ne me plaît guère. J'imagine que le premier ministre parlait peut-être sans texte, comme il le fait parfois, et peut-être aussi sans avoir porté toute l'attention voulue à ses paroles, comme il l'aurait fait en d'autres occasions.

M. l'Orateur suppléant: Je m'excuse d'interrompre l'honorable député, mais son temps est écoulé.

L'hon. M. Pickersgill: Je n'ai pas souvent demandé de faveur à la Chambre, mais il ne m'en reste plus que pour une minute.

L'hon. M. Nowlan: Continuez.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre donne-t-elle son consentement unanime?

Des voix: Oui.

L'hon. M. Pickersgill: Je disais donc que je ne trouve pas à redire à la première partie de la déclaration du premier ministre, mais la seconde me préoccupe. Cette conception de la concurrence, cette conception que ce n'est pas un réseau national unifié, me préoccupe beaucoup. J'espère que cela disparaîtra lorsque les propositions du gouvernement auront été mûries. En terminant, je dirai, et je n'ai jamais pensé que le jour viendrait pour moi de le dire, que c'est un domaine où, je l'espère, le parti tory rejoindra les idées de M. Bennett, car là, et là seulement pour ainsi dire, M. Bennett avait raison.

(Texte)

M. H.-J. Robichaud (Gloucester): Monsieur l'Orateur, je désire me joindre aux orateurs qui m'ont précédé et qui ont appuyé la proposition d'amendement présentée hier par le chef de l'opposition (M. Pearson). Après avoir écouté les critiques sévères qu'ont dirigées à l'endroit de la Société Radio-Canada certains députés du gouvernement alors qu'ils siégeaient du côté de l'opposition, il n'est pas surprenant que notre chef, le député d'Algoma-Est, ait jugé opportun de reprocher au gouvernement actuel sa lenteur à faire connaître sa politique en ce qui a trait à notre régime de radio-télévision.

S'il faut en juger par l'attitude plutôt craintive du présent gouvernement envers la Société Radio-Canada et par son retard à révéler sa politique dans ce domaine, nous pouvons facilement conclure que celui-ci se rend compte que notre système actuel,—système que vos adversaires ont si vivement critiqué lorsqu'ils étaient dans l'opposition,—bien qu'il n'atteigne pas la perfection, a cependant réussi à réaliser entre la Radio-État et l'entreprise privée une entente qui convient à notre pays et répond aux exigences de la grande majorité du peuple canadien.